



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

## **Séance du Conseil du 7 Juillet 2022** **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°142/2022**

### **Convention de partenariat concernant l'élaboration du plan climat air énergie territorial entre la CARF et Enedis**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juillet deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle Grande Bretagne au Palais de l'Europe, rue Boyer à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

Mme Eléonore PATERNOTTE a été nommée Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

**Etaient présents, pour les différentes communes :**

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE, M. Alain DUCRUET, Mme Eléonore PATERNOTTE, M. Nicolas SPINELLI, Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU, excusé donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (quitte la séance à 17h30, avant le vote de l'affaire n°1 et donne pouvoir à M. Sébastien OLHARAN)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, excusée donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, excusé donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Jean-Claude ALARCON, Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à M. Jean-Claude ALARCON, M. Nicolas AMORETTI, arrive à 17h51, avant le vote de l'affaire n°1) Mme Joanna GENOVESE, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, Mme Sandra PAIRE, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, excusée donne pouvoir à Mme Sandra PAIRE, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, excusée donne pouvoir à M. Ghislain POULAIN, M. Jean-Louis DEDIEU, excusé, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSÉ, excusé donne pouvoir à M. Stéphane MANFREDI
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI, suppléé par M. Antoine MATTERA
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCE
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage : 8 juillet 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président de la  
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey  
SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
0707-142-2022-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2022  
Date de réception en préfecture : 22/07/2022

# Séance du 7 juillet 2022

## Délibération n° 142/2022

**OBJET : Convention de partenariat concernant l'élaboration du plan climat air énergie territorial entre la CARF et Enedis**

**RAPPORTEUR : Mme Brigitte BRESC, Vice-Président**

Conscientes de l'urgence climatique la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) a décidé d'élaborer son PCAET, en association avec la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP).

Dans ces conditions, la présente convention définit les modalités d'accompagnement de la CARF par Enedis, en sa qualité de gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, dans l'atteinte des objectifs territoriaux de transition énergétique fixés dans le cadre de son projet de PCAET.

Elle vise principalement à encadrer les échanges d'informations entre les Parties afin de faciliter l'atteinte des objectifs fixés par la Collectivité en procédant à l'identification, à la réalisation et à la valorisation des actions menées conjointement par les Parties. Elle permet, dans le strict respect des missions de chacune des parties, de cadrer les mises à disposition d'expertise pour réaliser des études nécessaires à l'élaboration du diagnostic et à l'éclairage technico-financier des plans d'actions imaginés par la Collectivité pour une prise de décision efficiente.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, et notamment l'article 188 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, qui rend obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre existant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, d'adopter un Plan Climat Air Energie Territorial ;


Vu la délibération communautaire n° 212/2019 relative à la déclaration d'intention du PCAET de la CARF ;

*Je vous demande de bien vouloir,*

- ***APPROUVER la Convention de partenariat concernant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial entre la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française et ENEDIS***
- ***AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.***

**Le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopté à l'unanimité

*Pour extrait conforme,*  
Le Président,  
  
Yves JUHEL

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20220707-142-2022-DE  
Date de télétransmission : 22/07/2022  
Date de réception préfecture : 22/07/2022